

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourriez-vous présenter les résultats du traitement des eaux effectué par WM avant de les envoyer à l'usine de traitement de la Ville? ?</i>	M. Lacombe répond qu'il sera possible de présenter les résultats du traitement des eaux par le réacteur biologique séquentiel en même temps que la présentation de la Ville de Drummondville sur les épisodes de surverses.
<i>Qu'est-ce qu'il advient de l'azote ammoniacal après le traitement?</i>	M. Lacombe affirme que le réacteur biologique séquentiel permet de nitrifier l'azote ammoniacal. Essentiellement, cela transforme les nitrites (qui sont problématiques pour l'environnement) en nitrates.
<i>Est-ce que ça vous arrive souvent de perdre les faucons quand ils partent en vol?</i>	M. Brunet explique que cela arrive surtout avec les jeunes faucons. Les faucons plus âgés connaissent leur territoire.
<i>Que faites-vous quand vous perdez un faucon?</i>	M. Brunet explique qu'il faut aller le chercher. Cela peut prendre du temps. Le technicien utilise de la nourriture pour attirer le faucon.
<i>Combien de temps dure un vol pour le faucon?</i>	M. Brunet explique qu'un vol dure quelques minutes au maximum. Le faucon part chasser puis le technicien le rappelle. Il faut apprendre aux faucons à chasser, et non seulement à voler, car les goélands sont capables de faire la distinction entre un faucon en mode « chasse » et un faucon qui ne fait qu'être présent.
<i>Sans les faucons, il y aurait des goélands, mais quels inconvénients cela représente-t-il exactement?</i>	M. Brunet explique qu'il y aurait des milliers de goélands (surpopulation), ce qui peut causer plusieurs problèmes.
<i>Présentement, où sont ces milliers de goélands s'ils ne sont pas sur le site de WM?</i>	M. Brunet indique qu'avec l'effarouchement, les goélands pondent moins d'œufs, et qu'il y a donc moins d'oiseaux. Les goélands vont trouver un autre lieu pour se nicher et se nourrir, par exemple près de la rivière.
<i>Quelle est la période pendant laquelle il y a le plus de goélands?</i>	M. Brunet répond que la période de pointe est pendant le mois d'août et septembre, avec les jeunes oiseaux qui cherchent à leur tour de la nourriture.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce que vous faites avec les goélands que vous attrapez?</i>	M. Brunet explique que si le goéland est encore en vie, il est remis en liberté. Il aura alors appris à ne plus revenir sur le site.
<i>Les faucons que vous utilisez, est-ce qu'on les retrouve naturellement dans la région?</i>	M. Brunet indique qu'il s'agit d'une espèce qui vient du Texas.

ACTIONS DE SUIVI :

- Inviter un représentant de la Ville de Drummondville pour une présentation sur la gestion du lixiviat lors d'épisodes de surverses
- Présenter les résultats du traitement des eaux usées par le réacteur biologique séquentiel

2 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Dussault remercie les participants pour leur présence en grand nombre.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption et est accepté par les participants.

Il figure à l'annexe 2.

Deux suivis sont reportés à la prochaine réunion :

- Explications sur les mesures prises par la Ville de Drummondville lors des surverses pour le traitement du lixiviat de WM
- Détails sur la nature des huiles essentielles utilisées comme neutralisants d'odeurs

ACTIONS DE SUIVI :

- Inviter un responsable à la Ville de Drummondville à venir expliquer la gestion du lixiviat en situation de surverse
- Donner plus de détails sur la composition des neutralisants d'odeurs

4 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 15 JUIN 2016

Le compte-rendu de la rencontre du 15 juin 2016 est approuvé par les participants.

5 ACTIONS DE SUIVI

5.1 PHOTO DES MATIÈRES DEVERSEES PAR UN CAMION

M. Dussault affiche à l'écran une photo des matières déversées par un camion. On peut y avoir différents types de matières, incluant des matières récupérables. Toutefois, lorsque ces matières se retrouvent dans le camion à déchets, il est trop tard car elles sont contaminées; il faut trier en amont pour pouvoir les recycler.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourrait-on zoomer sur la photo pour mieux voir?</i>	M. Dussault indique que la photo pourra être envoyée par courriel et fera partie des annexes du compte rendu.

ACTION DE SUIVI :

- Envoyer par courriel la photo des matières déversées par un camion

5.2 DETAILS SUPPLEMENTAIRES DANS LE REGISTRE DES PLAINTES

Les colonnes suivantes ont été ajoutées au registre des plaintes partagé avec le Comité :

- Heure de réception la plainte
- Mode de réception (téléphone, courriel, etc.)

- Date de traitement la plainte par WM

5.3 AJOUT DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE DE VIGILANCE SUR LE SITE WEB

M Dussault confirme que la date de la prochaine réunion est maintenant mise plus tôt sur le site Internet du Comité de vigilance, avec la mention « ordre du jour à venir ».

6 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE WM

6.1 CAPTAGE, VALORISATION ET TRAITEMENT DU BIOGAZ

M. Lacombe explique que les lieux d'enfouissement au Québec ont l'obligation de capter les biogaz produits par la décomposition des matières, pour ensuite les détruire ou les valoriser. Pour capter les biogaz, WM utilise deux types de structures :

- Puits horizontaux : installés au fur et à mesure que WM développe la cellule – il s'agit de tuyaux crépinés (c'est-à-dire avec de petites perforations pour capter le biogaz dès qu'il est généré) et entourés de pierres
- Puits verticaux : installés par forage lors du recouvrement final de la cellule

Dans la zone de la phase 1 (fermée depuis 20 ans), la quantité de biogaz continue de diminuer. Périodiquement, les techniciens calibrent les puits pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur efficacité maximale.

Cet automne, WM va procéder au remplacement d'une dizaine de puits de captage de biogaz.

Une partie du biogaz capté est valorisé :

1. Production d'électricité vendue à Hydro-Québec (capacité de 7,6 mégawatts)
2. Récupération d'énergie et transfert de chaleur aux serres Demers
3. Utilisation par le CFER
4. Chauffage du réacteur biologique séquentiel (pour le traitement biologique des eaux) afin de maintenir une température élevée constante

La partie du biogaz qui n'est pas valorisée est brûlée par torchère. Les torchères ont la capacité de brûler l'ensemble du biogaz généré sur le site, même si une partie est valorisée

WM doit effectuer un relevé sur le site pour s'assurer du bon captage des biogaz. L'inspection est réalisée sur l'ensemble du site (quadrillage complet) trois fois par année. Les échantillons sont prélevés à l'aide d'un instrument qui mesure les émissions de méthane à 15 centimètres du sol, et qui est lié à un GPS pour géolocaliser les résultats sur une carte du site. Le règlement exige que la concentration mesurée soit inférieure à 500 parties par million partout sur le site. En cas de dépassement, WM en avise le ministère et doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand vous aménagez les puits verticaux, est-ce que vous abandonnez les tranchées horizontales?</i>	M. Lacombe répond que non, les tranchées horizontales ont une durée de vie d'environ 5 ans. Éventuellement, les tranchées vont s'affaisser à cause de la masse de déchets. C'est à ce moment que les puits verticaux vont prendre le relais pour capter le biogaz.
<i>À partir du moment où une cellule est fermée, cela prend combien de temps avant de commencer à capter du biogaz?</i>	M. Lacombe répond que cela prend environ six mois avant de commencer à capter du biogaz, une fois la cellule fermée.
<i>Avec l'agrandissement des serres Demers, est-ce qu'il va rester encore beaucoup de biogaz à éliminer?</i>	M. Lacombe explique qu'avec l'agrandissement des serres, Demers souhaite recevoir une quantité maximale additionnelle de 200 pieds cubes par minute de biogaz. Jusqu'à présent, ils reçoivent un maximum de 1 000 pieds cubes par minute. Ce maximum passera donc à 1 200 avec l'agrandissement. En comparaison, WM brûle plus de 3 000 pieds cubes par minute de biogaz.
<i>Comment expliquez-vous que les serres vont tripler, mais demandent seulement 200 pieds cubes par minute additionnels de biogaz?</i>	M. Lacombe répond que les serres vont aussi utiliser la chaleur des tuyaux d'échappement, en plus de la quantité additionnelle de biogaz.
<i>Combien y a-t-il de puits actifs sur le site pour capter de biogaz?</i>	M. Lacombe mentionne qu'il y a 107 puits verticaux et 64 tranchées horizontales actifs sur le site présentement.
<i>Est-ce que les quantités de biogaz capté vont en diminuant sur le site?</i>	M. Lacombe explique qu'une diminution est observée dans la zone de la phase 1, mais qu'une augmentation est observée dans la zone de la phase 3A.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand vous réalisez le suivi des émanations de méthane sur le site, comment pouvons-nous nous assurer que vous ne modifiez pas les données?</i>	M. Lacombe explique que les données sont enregistrées dans l'appareil que le technicien traîne dans un sac à dos. Les données sont envoyées à un consultant, qui dresse les constats. S'il y a des dépassements, WM les rapporte et indique quel est le plan pour corriger la situation.
<i>Comment se fait-il que le méthane cherche à sortir par le sol?</i>	M. Lacombe explique que le site d'enfouissement produit des biogaz par la décomposition des matières organiques. WM aménage des puits et tranchées pour capter le biogaz. Toutefois, s'il y a un problème avec l'un des puits, le biogaz va chercher à sortir, va tenter de trouver un chemin s'il y a des faiblesses dans le recouvrement.
<i>Est-ce que vous captez 100 % du biogaz ou il y a un pourcentage qui s'échappe?</i>	M. Lacombe explique que le système de puits et tranchées permet de capter environ 90 % du biogaz généré.
<i>Comment faites-vous pour calculer ce pourcentage de 90 %?</i>	M. Lacombe explique que WM utilise des modélisations pour estimer les quantités de biogaz produit en fonction de la quantité de matières enfouies.
<i>Quelle est la plus haute concentration de méthane que vous avez enregistré sur le site?</i>	M. Lacombe explique qu'il y a plusieurs années, dans un autre site de WM, lorsqu'il y avait des problèmes importants d'odeurs, la concentration de méthane mesurée au sol pouvait atteindre un ordre de grandeur de 10 000 parties par million. Il arrive que des dépassements soient mesurés sur les sites d'enfouissement au Québec. L'important, quand un dépassement est mesuré, est de prévoir un plan pour corriger la situation.
<i>Est-ce que vous accumulez du biogaz ou si vous le gérez en continu?</i>	M. Lacombe répond que WM ne stocke pas de biogaz. Il est capté, valorisé ou brûlé en continu.

6.2 REBOISEMENT ET AMENAGEMENT SUR LE SITE

M. Lacombe explique que WM a poursuivi les travaux de reboisement dans le secteur nord du site et a procédé à l'entretien des arbres plantés dans les années passées. Les travaux de reboisement sont réalisés en partenariat avec le GARAF.

M. Lacombe mentionne ensuite que le ministère a demandé de réaliser un suivi des matières en suspension (MES) dans les eaux de surface. Les résultats indiquent que les MES sont largement en deçà de la limite maximale autorisée, ce qui indique que les efforts du GARAF et de WM ont porté fruit.

La présentation et la carte localisant les aménagements figurent à l'annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Parmi les arbres que vous plantez, quel est le pourcentage des arbres qui vont survivre?</i>	M. Lacombe explique que les arbres sont plantés de façon dense, puisqu'il faut s'attendre à ce que certains arbres ne survivent pas. Il y a une perte d'environ 5 à 10 % des arbres plantés. WM réalise des travaux d'entretien pour limiter les pertes.

7 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

7.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe mentionne que WM a reçu deux plaintes ainsi qu'un commentaire à titre informatif concernant des odeurs ressenties, depuis la dernière réunion.

Le registre des plaintes est disponible à l'annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>C'est la première fois qu'il y avait autant d'odeurs dans le quartier depuis longtemps. Il s'est passé quelque chose au mois d'août.</i>	<p>M. Lamothe indique que jusqu'à récemment, les opérations se déroulaient à l'extrémité sud de la propriété, la zone la plus près du Club du Faisan. Les vents allaient en direction du Club du Faisan au moment des plaintes.</p> <p>L'aménagement de la butte a aussi dû engendrer des odeurs, mais cela était une obligation.</p> <p>Les opérations ont maintenant lieu au nord, ce qui va améliorer la situation. WM va aussi redoubler d'efforts. La ligne fixe de neutralisants d'odeurs va être rapprochée des déchets.</p>
<i>Pourriez-vous moduler vos opérations en fonction des saisons (diminuer en été)?</i>	M. Lacombe indique qu'il y a aussi des contraintes l'hiver, dont l'absence de feuillage des arbres pour cacher les opérations.
<i>Pouvez-vous utiliser des appareils pour mesurer l'intensité des odeurs?</i>	<p>M. Lacombe affirme que WM a testé des systèmes pour mesurer les odeurs. Ces démarches ont été présentées au comité de vigilance.</p> <p>Le résultat est que ces systèmes ne sont pas efficaces. Le nez humain est plus sensible et peut détecter les odeurs rapidement. C'est pourquoi WM a formé ses employés pour pouvoir détecter les odeurs sur le terrain.</p>
<i>Le meilleur système c'est les plaintes. Il faut appeler et se plaindre s'il y a un problème. C'est important, pour que WM réagisse.</i>	M. Lacombe confirme cette affirmation et invite les gens à contacter WM s'il y a un problème. Il y a toujours des solutions. Le système a été mis en place pour cette raison.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-il possible de formuler une plainte par Internet? Les gens peuvent se sentir plus à l'aise derrière un clavier.</i>	<p>M. Dussault confirme que les gens peuvent faire une plainte en ligne.</p> <p>Il rappelle que le registre des plaintes est non nominatif pour respecter l'anonymat des gens qui formulent des plaintes.</p> <p>Il rappelle aussi que les gens peuvent s'inscrire afin de recevoir des alertes odeurs.</p>

7.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Lamothe indique que lors d'une visite du ministère, il a été constaté qu'il y avait accumulation d'eau près du front de déchets à la suite de fortes pluies en une courte période de temps. WM s'affairait alors à pomper l'eau vers son bassin de captage lors de la visite du ministère, opération qui a été complétée dans les jours suivants.

Mise à part cette intervention, les opérations de WM étaient conformes et rien de spécial n'a été signalé.

8 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie les membres pour leur participation.

La prochaine réunion du comité se tiendra le mercredi 23 novembre à partir de 19 h. Les membres recevront une convocation par courriel à titre de rappel.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 50.

Dave Arseneau
Rapporteur de la réunion